

Extrait du registre des délibérations

Séance du 11 Mars 2013

L'an 2013 et le 11 Mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DUPUY Jean-Pierre Maire

Présents : M. DUPUY Jean-Pierre, Maire, Mmes : CHANNAUX Rose-Marie, CREVISY Anne-Françoise, SMANIOTTO Annie, MM : BRUNOT Hervé, DUPUY Jean-François, HABEMONT Claude, MARIET Sylvain, SCHERTENLEIB David, TOUSSAINT Emmanuel

Excusé(s) : M. BAUDHOIN Olivier

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 10

Date de la convocation : 28/02/2013

Date d'affichage : 28/02/2013

A été nommée secrétaire : M. TOUSSAINT Emmanuel

Objet des délibérations

SOMMAIRE

PRÉSENTATION SUR L'ASSAINISSEMENT PAR M. CREVISY, MAIRE DE FRÉCOURT
2013-08 - EMBELLISSEMENT DE LA PLACE DU VILLAGE
2013-09 - GESTION DE LA SALLE DES FETES DE SAULXURES
2013.10 - CONVENTION POUR LE DÉNEIGEMENT DES RUES COMMUNALES DU VILLAGE
REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DU CCAS
2013-11 - PROJET EOLIEN DE LA SOCIETE PARC EOLIEN DE SOURCES-MEUSE : SOUTIEN ET AUTORISATIONS
2013-12 - PROJET EOLIEN DE LA SOCIETE SOCPE VAL DE MEUSE

M. CREVISY, Maire de FRÉCOURT, expose toutes les différentes étapes de mise en place de l'assainissement appliqué à FRECOURT

Réf : 2013-08 - EMBELLISSEMENT DE LA PLACE DU VILLAGE

Le Maire expose tous les devis reçus concernant le réaménagement pour l'embellissement de la place du village.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- d'accepter le devis de la Fédération des APAJH de Breuvannes 52240 concernant l'abattage des deux thuyas et des 2 cèdres sur la place du village et du saule pour un montant total de 938.98 € TTC
- d'accepter le devis de la SARL ARLAND de Charmoy 52500 concernant le réaménagement paysager de la place du village pour un montant de 731.58 € TTC
- de demander que la plantation soit effectuée dans les deux jours suivant l'abattage des arbres

- d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à ce dossier
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2013

A la majorité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 1)

Réf : 2013-09 - GESTION DE LA SALLE DES FETES DE SAULXURES

Le Maire expose que suite à la fin des travaux d'extension de l'école prévue pour septembre 2013, la commune pourra à nouveau disposer de la salle des fêtes à compter du début des vacances scolaires de juillet 2013. Jusqu'à ce jour la salle des fêtes est gérée par le Foyer Rural de Saulxures.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de reprendre la gestion de la salle des fêtes à compter de juillet 2013.

Le conseil municipal fixera les tarifs de location lors d'une prochaine séance.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2013-10 - CONVENTION POUR LE DÉNEIGEMENT DES RUES COMMUNALES DU VILLAGE

Le Maire expose le projet de convention pour le raclage et le salage des voies communales en période neigeuse.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- d'approuver la convention pour le raclage et le salage des voies communes en période neigeuse proposée (ci-joint en annexe)

- d'autoriser le Maire à signer cette convention et tout document afférent à ce dossier

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : - REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DU CCAS

Le Maire informe l'assemblée de la démission de Mme CHANNAUX Liliane.

Le conseil municipal décide de nommer Mme THIEBAUT Florence en remplacement de Mme CHANNAUX Liliane.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2013-11 - PROJET EOLIEN DE LA SOCIETE PARC EOLIEN DE SOURCES-MEUSE : SOUTIEN ET AUTORISATIONS

Le Maire rappelle le souhait de la commune de développer les énergies renouvelables sur le territoire communal.

La société PARC EOLIEN DE SOURCES-MEUSE envisage d'implanter sur le territoire de la commune un Parc Eolien (ci-après le "Projet") et doit, pour ce faire, procéder à l'ensemble des études de faisabilité nécessaires pour déterminer la possibilité de réaliser le Projet, y compris les équipements nécessaires à la production d'électricité à partir de l'énergie tirée du vent et à son raccordement au réseau électrique, en fonction des contraintes environnementales et techniques du territoire communal concerné.

Dans ce cadre, la société PARC EOLIEN DE SOURCES-MEUSE sollicite de la part de la commune son soutien pour la réalisation du Projet, son accord sur la zone d'implantation envisagée (plan joint à la présente délibération) et l'autorisation de déposer toutes demandes d'autorisations nécessaires.

Par ailleurs, la société PARC EOLIEN DE SOURCES-MEUSE souhaite conclure avec la commune tous actes juridiques nécessaires ou utiles en vue de garantir la construction et l'exploitation du Projet, notamment une convention d'utilisation des chemins et/ou fossés appartenant ou gérés par la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- apporte son soutien à la société PARC EOLIEN DE SOURCES-MEUSE dans la poursuite de son Projet sur le territoire de la commune
- autorise la société PARC EOLIEN DE SOURCES-MEUSE, et toute société-projet qui pourrait être constituée à l'initiative de la société PARC EOLIEN DE SOURCES-MEUSE, à déposer toutes demandes de permis de construire et toutes autres autorisations administratives auprès de toutes autorités compétentes, dans le cadre du développement, de la construction et de l'exploitation de ce Projet.

Par ailleurs, le conseil municipal autorise le Maire à signer tous contrats, promesses de bail emphytéotique, baux emphytéotiques, conventions de servitudes, conventions d'indemnisation, et de façon générale, tous actes juridiques nécessaires ou utiles en vue de garantir le développement, la construction et l'exploitation du Projet.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Réf : 2013-12 - PROJET EOLIEN DE LA SOCIETE SOCPE VAL DE MEUSE

Le Maire rappelle le souhait de la commune de développer les énergies renouvelables sur le territoire communal.

La société SOCPE VAL DE MEUSE envisage d'implanter sur le territoire de la commune un Parc Eolien (ci-après le "Projet") et doit, pour ce faire, procéder à l'ensemble des études de faisabilité nécessaires pour déterminer la possibilité de réaliser le Projet, y compris les équipements nécessaires à la production d'électricité à partir de l'énergie tirée du vent et à son raccordement au réseau électrique, en fonction des contraintes environnementales et techniques du territoire communal concerné.

Dans ce cadre, la société SOCPE VAL DE MEUSE sollicite de la part de la commune son soutien pour la réalisation du Projet, son accord sur la zone d'implantation envisagée (plan joint à la présente délibération) et l'autorisation de déposer toutes demandes d'autorisations nécessaires.

Par ailleurs, la société SOCPE VAL DE MEUSE souhaite conclure avec la commune tous actes juridiques nécessaires ou utiles en vue de garantir la construction et l'exploitation du Projet, notamment une convention d'utilisation des chemins et/ou fossés appartenant ou gérés par la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- apporte son soutien à la société SOCPE VAL DE MEUSE dans la poursuite de son Projet sur le territoire de la commune
- autorise la société SOCPE VAL DE MEUSE, et toute société-projet qui pourrait être constituée à l'initiative de la société SOCPE VAL DE MEUSE, à déposer toutes demandes de permis de construire et toutes autres autorisations administratives auprès de toutes autorités compétentes, dans le cadre du développement, de la construction et de l'exploitation de ce Projet.

Par ailleurs, le conseil municipal autorise le Maire à signer tous contrats, promesses de bail emphytéotique, baux emphytéotiques, conventions de servitudes, conventions d'indemnisation, et de façon générale, tous actes juridiques nécessaires ou utiles en vue de garantir le développement, la construction et l'exploitation du Projet.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Assemblée Générale du Maquis de Varennes

Le Maire informe que l'assemblée générale du Maquis de Varennes se réunira le Samedi 6 avril 2013 à Saulxures

Balayage des rues de Saulxures

Le Maire informe que la société VITRERIE CLAIRE à organiser son planning de balayage des rues de Saulxures les semaines 14, 27 et 42.

Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Vallée de la Meuse (SIAHVM)

Le Maire relate la réunion du SIAHVM à l'assemblée.

Travaux de voirie et de trottoirs

La commission voirie se réunira prochainement afin d'étudier les devis reçus.

Viabilisation de la parcelle ZI 274 sur le territoire de Saulxures

L'assemblée décide de demander des devis afin de viabiliser la parcelle ZI 274 sur le territoire de Saulxures pour la construction d'une maison d'habitation.

Chiens : divagation et problèmes d'excréments

L'assemblée expose le problème concernant la divagation de chiens dans le village et de leurs excréments sur les trottoirs et en bordure des maisons.

Elle demande qu'un avis soit diffusé aux administrés.

Bornes incendie et réseau d'eau potable

L'assemblée demande la vérification des bornes incendie et la purge des fins de réseaux d'eau potable.

En mairie, le 14/03/2013
Le Maire
Jean-Pierre DUPUY